

Le 27 janvier 2012

Le Maire

Madame, Monsieur,

A la lecture de votre bulletin de paie de janvier 2012, ci-joint, vous avez pu constater une baisse de quelques euros de votre rémunération nette.

Celle-ci s'explique par une hausse de cotisations :

- d'une part des régimes de retraite, qu'il s'agisse de celui des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) ou de celui des agents non titulaires (IRCANTEC) ;
- d'autre part de la cotisation sociale généralisée (CSG) et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), lesquelles touchent l'ensemble des revenus (traitement, primes ...).

Ces mesures gouvernementales ont été décidées fin 2011 et vous occasionnent une perte de pouvoir d'achat. Elles s'inscrivent dans un mouvement qui cherche à faire peser le poids de la crise aux salariés en général et aux agents publics en particulier. Ainsi, le point d'indice, sur lequel est fondé le calcul des retraites, n'a pas augmenté depuis juillet 2010 et le Gouvernement actuel ne prévoit pas de le faire évoluer au cours de cette année.

Les durées de cotisation permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein s'allongent sans différenciation entre ceux qui ont occupé des métiers pénibles et les autres.

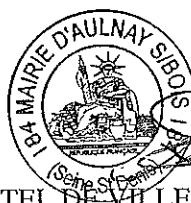
La loi de finances pour 2012 oblige les administrations, les collectivités locales à ponctionner un jour de salaire aux agents par arrêt de maladie déclaré.

Dans le même temps les moyens financiers dont disposent les collectivités en général et la ville d'Aulnay-sous-Bois notamment, diminuent. Ces pertes dues en particulier à la réforme de la taxe professionnelle menée par le Président Sarkozy nous obligent à resserrer le budget de fonctionnement.

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible à la ville de compenser pleinement les pertes de pouvoir d'achat due à une politique nationale d'austérité. Elle n'en a ni les moyens juridiques, ni les capacités financières. Seule la revendication portée au niveau national, avec l'appui de vos organisations syndicales et le soutien des élus de la majorité permettra un réel changement. Vous pouvez compter sur moi pour aller dans ce sens.

Permettez-moi, malgré ce contexte difficile de vous adresser, si je n'ai pas eu l'occasion de le faire de vive voix, mes meilleurs vœux pour l'année 2012, année, je l'espère du changement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Gérard SEGURA,
Maire

HÔTEL DE VILLE